



**ABBAYE LA  
PERSEVERANTE -  
MONTHERON**

# Procès-verbal - Assemblée Générale

**DU MERCREDI 5 avril 2017 à 20H15  
L'AUBERGE DE MONTHERON**

Présidence : Eric Loup

Présents: 34

Excusés : Selon appel nominal

---

## Ordre du jour

1. Appel nominal
  2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 2016
  3. Décès - démissions - exclusions - admissions
  4. Rapport de l'Abbé-Président
  5. Rapport du responsable de la commission des tirs
  6. Rapport du Trésorier
  7. Rapport de la commission de contrôle
  8. Approbation de la gestion des comptes , décharge au Trésorier et au Conseil
  9. Fixation des finances d'entrée, de passation, des bonifications et indemnités, des cotisations
  10. Elections statutaires (Conseil, Abbé-Président, Commission de contrôle, honorariat)
  11. Fête 2018
  12. Propositions individuelles et divers
-

## **ASSEMBLEE GENERALE – 5 avril 2017**

### **Bienvenue**

L'Abbé-Président ouvre l'assemblée générale à 20h24.

L'Abbé-Président souhaite la bienvenue à tous et plus particulièrement à nos Abbés-présidents d'Honneur Edmond Martin et René Martin

Ainsi qu'à nos membres d'Honneur :

Roland Loup et Gilbert Staehli. André Mottaz est excusé, alors que Jean-Louis Martin, Roger Imhof et Jean-Pierre Ryffel sont absents.

Il remercie les Persévérants qui ont pris la peine de s'excuser, ainsi que M. Romano Hasenauer pour la mise à disposition de la salle du Restaurant de l'Auberge de Montheron

Assemblée régulièrement convoquée par lettre personnelle contenant l'ordre du jour. Ce dernier suscite-t-il des remarques ? Comme aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée, ce dernier sera suivi tel que proposé lors de la convocation.

### **1. Appel nominal**

L'Abbé-président passe la parole à notre trésorier Alexandre Staehli pour l'appel nominal qui donne le résultat suivant :

38 absents, 32 excusés, 34 présents.

### **2. Adoption Procès-verbal 22 mars 2016**

L'Abbé-président passe la parole à notre Greffier Roger Vittoz pour la lecture du PV de l'AG 2016.

Questions: aucune

Le procès-verbal est adopté avec remerciements à son auteur.

### **3. Admissions démissions et exclusions**

Modifications de notre effectif :

#### **a) Décès**

Peter Lehnerr de Froideville le 20 décembre 2016

M. Claude Charles de Froideville le 30 janvier dernier

Pour ces confrères disparus, l'Abbé-Président demande à l'assemblée de se lever et de respecter une minute de silence.

### **b) Démissions**

Sept Persévérants ont choisi de quitter notre société, il s'agit de :

Dutoit Jean-Marie	05.04.16
Crippa Alec	15.06.16
Nussberger Jean-Pierre,	26.09.16
Jaszberenyi Claude	13.01.17
Jaszberenyi Kilian	13.01.17
Henri Guex	03.02.17
Jérôme Bezençon	10.03.17

### **c) Exclusions**

Le Conseil n'a pas d'exclusion à présenter ce soir.

### **d) Admissions**

Candidat se lève à l'appel de son nom

Huit messieurs ont décidé de nous rejoindre. Ils sont tous de CUGY !

### ***Entrés lors de la Fête 2016***

<b>Nom Prénom</b>	<b>parrains</b>
BUSSARD Norbert	Barrat François – Vaney Christian
CURCHOD Jean-Claude	Loup Roland – Loup Dan
TROUILLOUD Pierre (exc.)	Loup Dan – Pache Gilles
POMMAZ Vincent (exc.)	Loup Dan – Pache Gilles
VALLAT Benoît	Loup Dan – Loup Eric
JEANFAVRE Sébastien	Loup Dan – Loup Eric
JEANFAVRE Robin (exc.)	Loup Dan – Loup Eric
KARLEN Roland	Karlen Jérôme – Loup Dan

### ***Demande d'admission AG***

MERCURI Tony	Bussard Norbert – Bally Daniel
--------------	--------------------------------

*Le brassard lui sera donné lors de la Fête 2018*

Décision de l'Assemblée générale: Les candidats sont tous acclamés et viennent à la table du Conseil pour boire à la coupe (qui avait été offerte en 1928 par l'Abbaye du Mont-sur-Lausanne).

Bienvenue et longue vie au sein de l'Abbaye la Persévérante !

### ***Résumé et état des effectifs***

#### **Effectifs**

AG 2016	104
Décès	2
Démissions	7
Admissions	9
<b>AG 2017</b>	<b>104</b>

#### **4. Rapport Abbé-Président**

Chers Amis Persévérants,

En ouverture de ce rapport, j'aimerais revenir sur notre Fête 2016 à Cugy.

L'originalité de voir se dérouler la manifestation sur le site de la Fête du Giron du Centre FVJC a je crois conquis bon nombre de persévérants, invités et participants. C'est vrai que découvrir cette place de fête et pour l'occasion l'inaugurer et la tester a été un événement particulier, pas toujours simple pour votre Conseil et les Persévérants de Cugy, donc nombre étaient aussi engagés auprès de la Jeunesse.

Malheureusement, le soleil n'a pas voulu nous inonder de ses rayons, ce qui nous aurait permis de découvrir toutes les décorations que l'équipe de Cugy avait ou encore aurait mis en place pour nous recevoir d'abord dans l'Espace Gilbert Vaney puis sur la route du cortège nous amenant Sus le Billard.

Mais ce temps maussade n'a encore pas trop perturbé les officialités, couronnement et apéritif. Je tiens ici à nouveau adresser les plus chaleureux remerciements à la Municipalité de Cugy pour sa générosité. Nous avons apprécié cet apéritif, par les circonstances plus long, donc plus coûteux.

J'adresse aussi mes remerciements chaleureux aux Persévérants de Cugy pour leur accueil, le tartare du vendredi et tout le travail effectué afin que notre Fête soit belle. Un grand merci aussi aux organisateurs de la Fête du Giron du Centre qui ont dû mettre les bouchées doubles afin que les installations soient prêtes le jour J.

Je ne vous cache pas que les discussions au Conseil reviennent souvent sur la participation à nos Fêtes et quoi comment faire pour assurer d'une part la satisfaction des membres qui sont fidèles et d'autre part une certaine « offre » de prestations et événements permettant à des personnes de nos villages de participer également.

Ici rien n'est simple car la tendance générale de l'individualisme et du rester chez soi ou encore de bénéficier d'un choix énorme de manifestations et activités ne laisse guère de latitudes. Ou bien faudrait-il investir en diverses options d'animations et de publicité, ceci avec certains risques qui n'amèneraient pas automatiquement réussites ou satisfactions.

Ainsi nous aimerions avoir plus de liens avec les sociétés de jeunesse afin de dynamiser progressivement nos manifestations. Je vous en parlerai au point 11 de l'ordre du jour. J'espère que les jeunes de Cugy qui sont entrés l'an dernier auront à cœur d'encourager leurs collègues des autres villages de rejoindre nos rangs ou tout du moins de participer à notre prochaine Fête par l'activité particulière qui leur sera proposée.

Je ne manque pas aussi vous tous de vous rappeler votre « obligation morale » de participer à la pérennité de notre Abbaye par le parrainage de nouveaux membres. Il serait par exemple bien que nous puissions compter sur de nouveaux membres de Montheron l'an prochain, tout en vous demandant de ne pas attendre la fête dans vos villages respectifs pour faire de la propagande et parrainer tous azimuts afin de garantir un effectif convenable et permettant de vivre encore de beaux moments ensemble.

J'aimerais également vous entretenir des législations européennes qui veulent interdire la détention d'armes. Je me réfère à un article paru dans le Temps le 21 décembre 2016 que je vous lis :

*Les Etats membres de l'UE ont approuvé mardi 20 décembre dernier une directive européenne sur les armes à feu, moins stricte que redouté par les amateurs d'armes et tenant compte des spécificités suisses.*

*Le compromis retenu entérine en effet l'«exception suisse» de la possession d'armes à domicile, notamment les armes militaires comme les fusils d'assaut semi-automatiques. C'est en tout cas l'appréciation positive de certaines sources à l'issue du vote.*

*Lancé dans les mois qui ont suivi les attentats de Paris au début 2015, ce nouveau texte de loi européen fera partie de l'«acquis Schengen» et c'est à ce titre qu'il sera applicable en Suisse.*

*Une petite note insérée au texte inscrit noir sur blanc le modèle suisse: les pays ayant une tradition de plus de 50 ans de conscription militaire et de transformation de ces armes en semi-automatiques bénéficieront en effet de dérogations pour la détention et l'acquisition de ces armes, moyennant toutefois quelques aménagements.*

*Les détenteurs d'armes, ex-professionnels ou simples tireurs devront en effet montrer, pour posséder ou acquérir ces armes, qu'ils appartiennent à un club sportif et tirent régulièrement depuis plus de douze mois. Il faudra aussi justifier une participation à des événements sportifs annuels, les autorités devant vérifier périodiquement que ces armes ne constituent pas un risque pour la sécurité publique. Les vétérans devront justifier de leur adhésion à un club de tir.*

Comme vous pouvez le constater, beaucoup de choses sont en route, que ce soit en Suisse ou dans les pays voisins, pour que certaines traditions soient abandonnées. Ces dispositions européennes devraient entrer en vigueur en 2019.

Je vous recommande et demande d'être attentifs et de défendre nos valeurs transmises par nos aïeux afin de conserver notre indépendance et notre capacité de décider de notre organisation politique et militaire. Il est donc important que ce message soit essaimé et que notre Abbaye, que nos Abbayes vaudoises, contribuent à ce maintien fondamental.

Je termine ces quelques considérations par des remerciements réitérés aux Persévérants de Cugy pour la Fête 2016, à vous tous pour votre participation et votre attachement à notre Abbaye ainsi qu'à mes collègues du Conseil pour leur engagement au fonctionnement de notre société et au déroulement des tirs et Fête.

Vive La Persévérante de Montheron !

## **5. Rapport du responsable des Tirs**

Frédéric Staehli étant excusé pour raisons professionnelles, l'Abbé-président passe la parole à Andreas Imhof.

### **Rapport des tirs 2016-2017**

Durant l'année 2016, notre société n'a participé à aucun tir autre que nos tirs d'abbaye !

Pour se rafraichirai la mémoire je vous redonne les nom des roi de notre fête de 2016.

Roi abbaye	<i>Chiquilloz Laurent</i>	<i>346 Points</i>
2em roi abbaye	<i>Staehli Frédéric</i>	<i>335 Points</i>
Roi cible talent	<i>Borgere Christophe</i>	<i>838 Points</i>
Roi des jeunes		

Pour l'année 2017 a ma connaissance il n'y à rien au programme !

Morrens, le 05 04 2017  
Frédéric Staehli, responsable des tirs.

Il rappelle les résultats des tirs de la Fête 2016. Aucun tir ne semble programmé pour l'année 2017.

## **6. Rapport du Trésorier**

Rappel : lorsque l'AG tombe sur une année impaire, il y a la présentation du bouclage des comptes.

Le Trésorier Alexandre Staehli expose les résultats des comptes 2015 - 2016.

## **7. Rapport de la Commission de contrôle**

La parole est donnée au rapporteur Gilles Bovay qui conclut par les propositions d'accepter les comptes et de donner décharge au Trésorier et au Conseil pour la gestion.

## **8. Approbation de la gestion et des comptes, décharge au Trésorier et au Conseil**

Les rapports précédents ne suscitent aucune question.

Les Persévérants approuvent la gestion et les comptes et donnent décharge au Trésorier et au Conseil par un levé de main.

L'Abbé-président remercie l'assemblée pour sa confiance.

## **9. Fixation des finances d'entrée, de passation, des bonifications et indemnités, des cotisations**

L'année dernière nous avons modifié les conditions financières que je vous rappelle :

- la finance d'entrée est de CHF 50.-
- celle de passation de CHF 20.-.
- pas de cotisation annuelle
- facturation du brassard à celui qui n'en a pas à CHF 40.-

Le Conseil propose de conserver le statu quo

La discussion est ouverte, mais elle n'est pas demandée.

L'Abbé-Président propose de voter ces diverses modalités pécuniaires en bloc. Il n'y a aucun avis contraire.

Il remercie l'assemblée et passe ainsi au point suivant.



## **10. Nominations statutaires**

### **10.1. Conseil**

#### **Membres du Conseil**

Le Conseil a été élu, conformément aux statuts, pour une période de 4 ans allant de 2014 à 2017 (c'est donc dernière année de la législature).

Il désire poursuivre son activité. Aucun membre n'a émis le désir d'entrer au Conseil mais les portes restent ouvertes ! Y aurait-il des candidats pour rejoindre le Conseil ? Sans amateur, nous pouvons passer au point suivant :

### **10.2. Abbé-président**

Le Conseil étant complet et aucun membre du Conseil n'ayant émis la volonté de prendre cette place..., l'Abbé-président est élu par acclamations.

### **10.3. Commission de contrôle**

Composée actuellement de Gilles Bovay (dernier exercice) François Barrat (2<sup>ème</sup> exercice) et Edmond Martin qui débute sa carrière dans cette fonction. Henri Guex en était le suppléant, mais comme vous l'avez entendu vient de démissionner de la société.

Afin d'assurer la continuité, nous vous proposons de conserver Gilles Bovay, François Barrat et Edmond Martin membres de la commission et de nommer un nouveau suppléant, soit de reprendre le cycle de tournus dans 2 ans.

Proposition :

Gilles Pasche est candidat et est élu par acclamation.

### **10.4. Honorariat**

#### **10.4.1. Vétéran**

Un sociétaire atteignant 60 ans devient **vétéran**. Cette année,

FURIANI Massimo de Morrens

#### **10.4.2. Honoraire 25 ans**

Les membres qui ont accompli 25 ans de sociétariat accèdent au rang de « membre **honoraire** ». entré en 1992,

Nous en avons aussi un, il s'agit de notre Lieutenant d'Abbé STAEHLI Frédéric de Morrens

### **10.4.3.Honoraire 50 ans**

Enfin Les **honoraires** en OR sont ceux qui ont accompli 50 ans de sociétariat ! Il n'y en a aucun cette année.

### **10.4.4.Membre d'Honneur**

Le Conseil n'a pas de proposition à soumettre à l'Assemblée.

Eric Loup saisit ce point de l'ordre du jour pour féliciter nos plus anciens des anciens.

André Gilliard qui est notre doyen d'âge, né en 1925 qui fêtera donc ses 92 ans en mai prochain. Il est aussi notre doyen en sociétariat puisqu'entré en 1943, soit 74 ans de sociétariat.

Ses dauphins sont pour l'âge Pierre Chevallaz, né en 1928, et pour le sociétariat Roland Loup, entré en 1947 (ce qui fait 70 ans de sociétariat !) et je tiens à remercier ces deux membres qui participent encore à toutes nos activités. Bravo applaudissements !

## **11. Célébration de la Fête 2018, décision de principe**

Proposition du Conseil :

Après discussion interne au Conseil ainsi qu'avec quelques membres de Montheron, puis prise de contact avec le tenancier de l'Auberge de Montheron Romano Hasenauer, votre Conseil vous propose de démarrer les travaux pour l'organisation d'une Fête en 2018 et de la tenir sur notre site historique de Montheron.

Votre Conseil a également réfléchi à un changement de date, ceci afin de nous assurer une présence plus forte des sociétés de jeunesse de notre paroisse. Ainsi nous envisageons la création d'une cible spéciale « Jeunesse » permettant à nos sociétés de s'affronter par la pratique du tir et ainsi s'intéresser à notre société.

La première fête de Giron FVJC ayant lieu quasiment chaque fois le premier week-end de juillet, notre intention est d'avancer notre Fête au samedi 23 juin 2018.

La discussion ouverte. L'Assemblée accepte à l'unanimité la proposition du Conseil d'organiser la Fêtée 2018 à Montheron.

René Martin demande de fixer les dates des tirs le plus vite possible car la période est chargée.

## **12. Propositions individuelles et divers**

Aucune proposition n'a été émise avant l'assemblée. Aucun Persévérant ne souhaite prendre la parole.

L'Abbé-Président remercie M. Hasenauer pour les assiettes qui vont être déposées sur les tables. Le Trésorier aura lieu plaisir à offrir la verrée qui accompagnera.

Après avoir souhaité une bonne soirée à chacun, l'Abbé-Président lève la séance à 21h14.

### **Abbaye La Persévérante de Montheron**

Eric Loup  
Abbé-président

Roger Vittoz  
Greffier